DHC
— AVOCATS —

Avocats-conseils
Jean Hétu, Ad. E., Professeur émérite, UdeM
David Robitaille, Ph.D., Professeur titulaire, UOttawa
Benoît Frate, Ph.D., Professeur agrégé, UQAM

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 20 novembre 2026

Me Johanne Skelling
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: HQD - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2027-2041
Demande d'intervention, liste des sujets, budget de participation de l'AHQ-ARQ et curriculum vitae de l'expert
Dossier : R-4334-2026
N/D: 4503-136

Chère consœur,

Veuillez trouver sous pli la Demande d'intervention, la Liste des sujets, ainsi que le Budget de participation de l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier cité en rubrique. Nous produisons également le curriculum vitae de M. Marcel Paul Raymond pour lequel nous demandons que le statut d'expert soit reconnu.

Dans ce qui suit, nous répondons également à l'invitation de la Régie de l'énergie, formulée dans l'Avis aux personnes intéressées[1], à commenter le traitement procédural proposé par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), à la section D de la pièce B-0002.

Le Distributeur propose le traitement procédural suivant :

- Plutôt que la tenue d'une audience, le Distributeur suggère que l'étude du Plan se déroule par voie de consultation, avec les adaptations suivantes.
-

[1] A-0004.

- Le Distributeur propose que l'étude du Plan se fasse de façon segmentée, selon les principaux thèmes qui le constituent. Chacun de ces thèmes fera l'objet d'une séance de travail dédiée, suivie d'une ronde de demande de renseignements de la part des intervenants portant spécifiquement sur ce thème.

- Une fois l'ensemble des segments complétés, les intervenants déposeront leurs mémoires. Des argumentations écrites compléteront par la suite le dossier aux fins de décision par la Régie.

- Les principaux thèmes envisagés pour la segmentation de l'étude du dossier sont les suivants :

    a. Prévision de la demande, incluant l'efficacité énergétique
    b. Coûts évités de long terme
    c. Approvisionnements et gestion des risques
    d. Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes

L'AHQ-ARQ est favorable à la segmentation du dossier en quatre étapes (avec séance de travail pour chacune) en inversant toutefois les thèmes b et c, ce qui constituerait une suite plus logique alors que l'établissement des coûts évités dépend des approvisionnements prévus à la marge.

Par contre, l'AHQ-ARQ s'oppose vigoureusement à l'absence d'audience dans un dossier totalement inédit en termes de nouveautés et qui est nettement incomplet comme l'indique la Liste des sujets jointe.

Même dans la version traditionnelle et éprouvée des derniers plans d'approvisionnement du Distributeur, les dossiers récents R-4110-2019 et R-4210-2022 ont nécessité respectivement 10 et 8 journées d'audience. Il serait évidemment faux de prétendre que ces journées n'ont pas eu leur utilité dans le traitement de ces dossiers.

Dans un nouveau contexte et avec une version largement modifiée du Plan 2027-2041, il devient d'autant plus important de tenir des audiences.

Dans certains dossiers récents d'Hydro-Québec, l'AHQ-ARQ a aussi constaté l'importance de l'audience qui a permis de compléter la preuve nettement insuffisante du demandeur et de préciser les réponses aux demandes de renseignements. On n'a qu'à citer les dossiers R-4235-2023, R-4277-2024 et R-4307-2025 où les audiences ont permis de dévoiler beaucoup d'informations utiles que la preuve initiale et les réponses aux demandes de renseignements n'avaient pas permis d'obtenir.

Par exemple, dans le dossier R-4307-2025, plusieurs informations primordiales n'ont pu être obtenues que lors des audiences et ont nécessité plusieurs relances comme le faisait alors remarquer le procureur de l'AHQ-ARQ[2] et le président de la formation[3].

L'AHQ-ARQ recommande donc à la Régie de ne pas retenir la proposition du Distributeur et de prévoir des audiences pour chacun des thèmes du dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

p.j.

[2] R-4307-2025, C-AHQ-ARQ-0027, page 17, « La chasse à la preuve »; et R-4307-2025, A-0059, page 164, ligne 17, à page 169, ligne 7.
[3] R-4307-2025, A-0061, page 260, lignes 4 à 21.